

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 30 avril 2015**  
**Rapporteur :**  
**Madame Corine NICOLAS**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 12/05/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015  
(accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession par la ville à monsieur Gouriou  
Avenue de Ty Bos**

—————

**Monsieur Gouriou sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrée HI 193p et 331p située avenue de Ty Bos nécessaire à la mise en œuvre de son projet commercial pour un prix estimé à 23 520 €.**

\*\*\*

Il est proposé de détacher au profit de monsieur Gouriou, une partie de la parcelle HI 193p pour une surface de 178 m<sup>2</sup> environ au prix de 40,00 € le m<sup>2</sup>, afin de lui permettre de réaliser une issue de secours à son cabinet médical.

Un accord est intervenu après consultation de France Domaine. La cession de la parcelle HI 331p d'une surface de 205 m<sup>2</sup> environ est consentie au prix de 80,00 € le m<sup>2</sup>, compte tenu des possibilités offertes au demandeur d'extension future de son cabinet médical sur cette emprise constructible au plan d'occupation des sols.

Les frais relatifs au document d'arpentage et à ce transfert de propriété seront supportés par le demandeur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET